

06-2017

Résolution fixant la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation concernant le projet règlement numéro 350-2016. (suite)

ATTENDU QU'en vertu du second alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, « *Le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité.* » ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mireille Brûlé appuyée par Marcel Larochelle et il est résolu à l'unanimité :

1. **QU'**une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 350-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 120-89 concernant l'ajout des dispositions relatives aux élevages à forte charge d'odeur conformément au Schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska, soit tenue en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, soit le lundi 6 février 2017 à 19 h 30 au centre administratif;
2. **QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la municipalité de Saint-Valère délègue au directeur général et secrétaire-trésorier le soin de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation;
3. **QU'**en vertu du deuxième alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée de consultation soit tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire.

07-2017

Avis de motion pour le règlement numéro 351-2017 modifiant le règlement numéro 335-2014 de contrôle intérimaire relatif à la mise à jour des règlements d'urbanisme (RCI)

Avis de motion est donné par Yannick Trépanier que lors d'une prochaine séance du conseil de la municipalité de Saint-Valère, sera présenté le règlement numéro 351-2017 modifiant le règlement numéro 335-2014 de contrôle intérimaire relatif à la mise à jour des règlements d'urbanisme (RCI).

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion.

Une copie du projet sera remise aux membres du conseil de la municipalité de Saint-Valère au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ce règlement doit être adopté.

08-2017

Avis de motion pour le règlement numéro 352-2017 pour fixer le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2017 et les conditions de perception.

Le conseiller Marcel Larochelle donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement numéro 352-2017 pour fixer le taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2017 et les conditions de leur perception.

09-2017

Avis de motion pour le règlement numéro 353-2017 pour fixer le taux des taxes pour la tarification des cours d'eau Rivière-Noire branches 21, 22, 23, 23-A, 24, 29, 32 et 35.

La conseillère Mireille Brûlé donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement numéro 353-2017 pour fixer le taux des taxes pour la tarification des cours d'eau Rivière-Noire branches 21, 22, 23, 23-A, 24, 29, 32 et 35.

- 10-2017 Autorisation signature contrat travail des employés.
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Yvon Martel que le conseil autorise le maire, monsieur Louis Hébert, et soit, les conseillers Yannick Trépanier, Denis Bergeron ou le directeur-général et secrétaire-trésorier, à signer les contrats de travail des employés municipaux.
- 11-2017 Autorisation paiement à la MRC d'Arthabaska des cours d'eau Rivière-Noire branches 21, 22, 23, 23-A, 24, 29, 32 et 35.
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise le paiement de 57 237,74 \$ concernant les travaux d'entretien du cours d'eau de la Rivière-Noire, branches 21, 22, 23, 23-A, 24, 29, 32 et 35, effectués par la municipalité régionale de Comté d'Arthabaska.
- 12-2017 Renouvellement de la cotisation de l'ADMQ 2017.
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil autorise le paiement à l'ADMQ de la cotisation ainsi que l'assurance responsabilité professionnelle pour l'année 2017 du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, au montant de 859,64 \$ incluant les taxes.
- 13-2017 Paiement de la quote-part 2017 de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le conseil accepte le paiement de la quote-part 2017 de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode au montant de 85 206,57 \$ payable en quatre versements égaux de 21 301,64 \$, soit les : 15 février 2017, 17 avril 2017, 17 juillet et 16 octobre de l'année 2017.
- 14-2017 Résolution pour le taux d'intérêt sur les comptes passés dus pour l'année 2017.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que les comptes impayés pour l'année 2017 porteront intérêt au taux annuel de 10 % plus une pénalité qui est égale à 0,5 % du montant principal impayé par mois complet de retard et ce, jusqu'à concurrence de 5 % par année.
- 15-2017 Paiement de la quote-part 2017 de la MRC d'Arthabaska.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yannick Trépanier que le conseil autorise le paiement de la quote-part de la MRC d'Arthabaska au montant de 128 126 \$ payable en 5 versements de la façon suivante: 1^{er} versement de 36 108 \$ le 1^{er} février, 2^e versement de 13 201 \$ le 1^{er} avril, 3^e versement de 36 108 \$ le 1^{er} mai, 4^e versement de 36 108 \$ le 1^{er} août et le 5^e versement de 6 601 \$ le 1^{er} octobre 2017.
- 16-2017 Paiement SPAA pour l'année 2017.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Mireille Brûlé que le conseil autorise le paiement de la contribution 2017 suite au renouvellement de l'entente 2017 avec la Société de protection des animaux d'Arthabaska au montant de 2 525,54 \$ payable en deux versements égaux, soit le premier effectué immédiatement et le deuxième le 1^{er} juillet 2017.
- 17-2017 Paiement budget Rouli-Bus pour l'année 2017.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yannick Trépanier que le conseil autorise le paiement de la contribution 2017 au budget de Rouli-Bus au montant de 3 807 \$.
- 18-2017 Paiement du budget des loisirs à l'Ass. Sports, Loisirs et Culture de Saint-Valère pour l'année 2017.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Mireille Brûlé que le conseil accepte de payer la contribution de la municipalité de 6 000 \$ à l'Association Sports, Loisirs et Culture de Saint-Valère pour la gestion et l'organisation de différents événements.

19-2017 Autoriser les dépenses pour la rencontre concernant Énergie Valéro à Drummondville.

Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise un membre du conseil à aller à la rencontre annuelle du 15 février 2017 à 14 h à Drummondville concernant la compagnie Énergie Valéro. Le municipalité autorise les dépenses.

20-2017 Persévérance scolaire 2017.

ATTENDU QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

ATTENDU QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socio-économique;

ATTENDU QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année dans la troisième semaine de février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

ATTENDU QUE dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Denis Bergeron de déclarer que la municipalité de Saint-Valère appuie les Journées de la persévérance scolaire 2017 par cette résolution. Lors des Journées de la persévérance scolaire du 13 au 17 février 2017, nous nous engageons à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire et à souligner les efforts des jeunes de notre municipalité.

21-2017 Félicitation au député d'Arthabaska pour son élection en tant que député.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Mireille Brûlé que le conseil va faire parvenir une lettre afin de féliciter monsieur Éric Lefebvre pour son élection comme député d'Arthabaska.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

04-2017, 11-2017, 12-2017, 13-2017, 15-2017, 16-2017, 17-2017, 18-2017, 19-2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois de janvier deux mil dix-sept.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

22-2017

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20 h 40 par Caroline Pelletier que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord.
En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général et secrétaire-trésorier